

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°24

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 11 décembre 2018 – 18h30**

Mairie de Gy – Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

■ Approbation du compte-rendu du comité syndical du 26 septembre 2018 et du procès-verbal relatif au débat sur le PADD du SCoT

■ Fonctionnement du PETR

- Débat sur les Orientations Budgétaires 2019,
- DM N°1 – SCoT Graylois,
- Fixation des durées d'amortissement des immobilisations : délibération complémentaire,
- Concours du receveur syndical : réflexion sur une modification de l'attribution d'indemnité,
- Subventions ingénierie 2019 du PETR.

■ Pays Graylois

Contractualisations :

- Contrat de territoire 2018-2020 : signature du contrat le 29 novembre avec la Région,
- Contrat de Ruralité 2019 : lancement de la phase de recensement des projets.

Plan Climat Energie Territorial

- Schéma de développement des énergies renouvelables : état d'avancement du projet,
- Appel à projet « vélo et territoires »,
- Evolution du PCET en PCAET : organisation de la gouvernance,
- PCAET de la CC Val de Gray : mise à disposition d'Emmanuel DEPRIESTER.

Etude Tourisme : état d'avancement du projet.

■ Avis du PETR sur les documents d'urbanisme locaux en tant que PPA

- Avis rendus par le Bureau sur le projet de carte communale d'Autet et sur le projet de Site Patrimonial Remarquable de Pesmes.

■ Questions diverses

- Dispositif « Logements Pour Tous » : envoi de documents de communication par Soliha,
- Projet d'Alimentation Territorial – sollicitation du PETR par Madame BESSOT-BALLOT.

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre à 18 heures 30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du Conseil de la mairie de Gy, après convocation légale adressée aux membres le 4 décembre 2018.

Délégués titulaires présents : ALBIN Michel, BLINETTE Alain, CLEMENT Christelle, FASSET Roland, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, MAUCLAIR Michel, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole, NEY Emile, PAILLARD Claude, PATE Pierre, REVERCHON Christiane (remplace RENEVIER Michel), SAVIN Thierry, TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Délégués suppléants présents : CHAPUIS Alain, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, TAMISIER Eric.

Autres présents : DEPRIESTER Emmanuel, MAIRE Laurence, RAMAGET Amélie (équipe technique).

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Michel MAUCLAIR est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Modification des points inscrits à l'ordre du jour

Le président soumet à la validation du comité syndical deux ajouts à l'ordre du jour, à savoir :

- une demande d'appui financier à l'Etat (FNADT) pour le schéma des EnR,
- une demande d'appui au Conseil régional pour l'étude tourisme.

➔ Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des délégués présents et représentés, et font l'objet respectivement des points 3.2 et 3.3 du compte-rendu.

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 26/09/18 et du PV relatif au débat sur le PADD du SCoT

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion le compte-rendu de la séance du comité syndical du 26 septembre dernier ainsi que le procès-verbal du débat sur le PADD du SCoT.

Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ces documents.

Sans observation émise, le président propose de les valider.

➔ Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2018 ainsi que le procès-verbal relatif au débat sur le PADD du SCoT.

2-Fonctionnement du PETR

■ Débat sur les Orientations Budgétaires 2019

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu par email le projet de DOB 2019 du PETR. Il précise que désormais, le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat ET à un vote acté par une délibération à transmettre aux services de la Préfecture.

Il donne lecture du document.

Concernant le SCoT, il précise que l'inscription des dépenses en section d'investissement (voir point suivant), permettra au PETR de récupérer le FCTVA. Cela permettra également d'envisager un emprunt et de pouvoir tenir le calendrier d'arrêt du document avant les prochaines élections municipales. Il indique également qu'une réunion de travail aura lieu début janvier avec l'AudaB pour fixer la répartition du travail sur la phase DOO d'ici juin.

Emile NEY demande si les ruches vont demeurer à Bucey-lès-Gy ou être déplacées courant 2019.

Frederick HENNING indique que les ruches demeureront à Bucey, sous réserve de son accord, tant que le nouvel hôtel communautaire de la CCVG ne sera pas achevé.

Concernant le projet de campagne de thermographie sur la saison hivernale 2019-2020, Pierre PATE s'interroge sur la pertinence d'une telle action. Il fait en effet remarquer que les habitants de sa commune n'ont pas donné de suite après l'opération de survol de Brotte-lès-Ray en 2017.

Claude PAILLARD demande quelle méthode sera privilégiée.

Emmanuel DEPRIESTER indique que les collectivités intéressées pourront choisir entre une thermographie aérienne (par drone) ou au sol.

Suite à ces remarques et échanges, Frederick HENNING propose d'adopter les orientations budgétaires 2019 du PETR. Il précise que le DOB sera transmis aux trois EPCI membres et affiché dans les locaux du PETR.

➔ *Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le projet de Débat d'Orientations Budgétaires 2019 du PETR du Pays Graylois.*

■ DM N°1 – SCoT Graylois

Le président explique que, du fait d'une mauvaise imputation budgétaire, les frais d'études liés à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sont inscrits depuis 2016 en section de fonctionnement.

Il convient aujourd'hui de rectifier cette erreur, par une décision modificative, et d'inscrire ces frais en section d'investissement.

Il soumet au vote de l'assemblée le réajustement suivant :

N° chapitre	N° compte	Intitulé	RECETTES	DEPENSES
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	617	Etudes et recherches (année 2018)		-20.000 €
023	023	Virement à la section d'investissement		+54.980 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		+34.980 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
20	202	Frais liés à la réalisation de docs d'urbanisme		+54.980 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+54.980 €	

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **Autorise la rectification de la délibération CS/23-03-2018/N°1, approuvant le budget primitif 2018 du PETR,**
- **Approuve la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessus.**

■ **Fixation des durées d'amortissement des immobilisations : délibération complémentaire**

Le président rappelle :

- la délibération CS/11-03-2015/N°12 en date du 11 mars 2015, relative à la fixation de la durée d'amortissement des immobilisations du PETR,
- la décision modificative qui vient d'être votée, relative à l'inscription des frais d'études liés au SCoT en section d'investissement.

Il indique que l'instruction comptable et budgétaire M14 dont dépend le Pays Graylois prévoit que ces frais d'études soient imputés au compte 202 « frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ».

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 27° du CGCT, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires.

Parmi les immobilisations devant obligatoirement être amorties, figurent celles inscrites au compte 202.

Le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur TTC de l'immobilisation. L'amortissement est linéaire et est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de sa mise en service.

Le président explique que les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme doivent être amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Il propose au comité syndical de fixer la durée d'amortissement de ces frais.

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **se prononce pour une durée d'amortissement des frais d'études liés aux documents d'urbanisme sur 10 ans,**

- **dit que cette décision complète la délibération CS/11-03-2015/N°12 en date du 11 mars 2015, relative à la fixation de la durée d'amortissement des immobilisations du PETR.**

■ **Concours du receveur syndical : réflexion sur une modification de l'attribution d'indemnité**

Le président rappelle que, par délibération en date du 11 mars 2015, le comité syndical a décidé d'accorder à Madame Agnès AVENTINO, inspecteur divisionnaire de la trésorerie de Gray-Autrey, désignée pour exercer les fonctions de receveur syndical du PETR du Pays Graylois, une indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Le président soumet à l'assemblée délibérante le maintien de ce taux ou sa diminution.

➔ **Le comité syndical choisit, à l'unanimité, de maintenir ce taux.**

■ **Subventions ingénierie 2019 du PETR**

Le président indique que les postes des 3 chargés de mission « SCoT-Urbanisme », « santé » et « énergie-climat » sont éligibles à des aides de la Région, de l'ARS et de l'Ademe, à des degrés d'intervention différents (salaires et charges patronales, frais de déplacements et de formations).

Il présente l'estimation des coûts par chargé de mission pour 2019 et soumet au vote les plans de financement prévisionnels suivants :

Poste de chargé de projets « énergie-climat »			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	39.000 €	Région BFC (30%)	12.600 €
Frais de déplacements	2.000 €	Ademe BFC (50%)	21.000 €
Frais de formation	1.000 €	Autofinancement (20%)	8.400 €
TOTAL	42.000 €	TOTAL	42.000 €
Poste de chargée de mission « SCoT-Urbanisme » (aide régionale sur 7 mois)			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	43.000 €	Région BFC (29%)	12.980 €
Frais de déplacements	1.000 €	Autofinancement (71%)	31.520 €
Frais de formation	500 €		
TOTAL	44.500 €	TOTAL	44.500 €
Poste de chargée de mission « Santé »			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	37.000 €	ARS BFC (50%)	20.000 €
Frais de déplacements	2.000 €	Région BFC (30%)	12.000 €
Frais de formation	1.000 €	Autofinancement (20%)	8.000 €
TOTAL	40.000 €	TOTAL	40.000 €

➔ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **approuve les plans de financement prévisionnels proposés,**
- **précise que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget primitif 2019 du PETR,**
- **valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un des financeurs ou d'un financement moindre que prévu,**
- **autorise le président (ou son représentant) à solliciter les financeurs mentionnés ci-dessus pour les trois postes de chargés de mission, et à signer tous documents relatifs à cette décision.**

3-Pays Graylois

■ Contractualisations

Contrat de territoire 2018-2020

Le président rappelle que la contractualisation avec le Conseil régional est actée depuis le 29 novembre.

4 projets ont été retenus, pour lesquels la Région Bourgogne Franche-Comté s'engage à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe financière maximale de 1.249.040 euros, répartie de la manière suivante :

INTITULE DE L'OPERATION	PORTEUR DU PROJET	COUT TOTAL HT PREV.	AIDE REGIONALE ET TAUX
Construction d'un pôle scolaire à Gy	SICOM de Gy	2.574.720 €	486.790 € (18,9%)
Rénovation du gymnase municipal au niveau BBC	Commune de Fretigney-et-Velloreille	800.000 €	181.600 € (22,7%)
Rénovation du gymnase de Pesmes au niveau BBC	CC Val de Gray	950.000 €	215.650 € (22,7%)
Revitalisation du centre-ville de Gray*	Ville de Gray	1.600.000 €	365.000 € (22,8%)
TOTAL		5.924.720€	1.249.040 €

*L'appui financier régional, via le contrat de territoire, portera en particulier sur la création d'une halle couverte dans les locaux de l'ancien bâtiment « Superfeuille ».

Contrat de Ruralité 2019

Laurence MAIRE indique que le calendrier de préparation de la convention financière 2019 a été présenté le 7 novembre dernier par les services de l'Etat.

Une nouvelle phase de recensement des projets va débuter et à ce titre, les collectivités vont être sollicitées pour identifier avec le Pays, leurs actions susceptibles de bénéficier d'un appui financier dans ce cadre.

Le calendrier 2019 est le suivant :

- 1^{er} mars : fin de la phase de recensement des projets.
- Mars à mi-avril : rencontres bilatérales entre les services de l'Etat et les territoires signataires afin de prioriser les projets recensés et d'arrêter la liste de ceux à retenir pour l'année 2019.
Les projets prioritaires seront ceux dont les dossiers seront finalisés et dont les travaux seront prêts à démarrer dans l'année.
- Mi-avril à fin mai : finalisation des conventions financières et signatures.

→ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

■ Plan Climat Energie Territorial

Schéma de développement des énergies renouvelables : état d'avancement du projet

Le président informe que :

- la consultation des prestataires est en cours et que le coût de l'étude, qui sera réalisée en 2019, est estimé à 60.000 euros TTC,
- l'action est éligible aux aides du Conseil régional (via le CADD 2015-2017) et de l'Etat (via le FNADT), à hauteur de 70%.

Il soumet au vote de l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant TTC	Financement	Montant
Etude	60.000 €	Région BFC (35%)	21.000 €
		Etat - FNADT (35%)	21.000 €
		Autofinancement	18.000 €
TOTAL	60.000 €	TOTAL	60.000 €

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **approuve le plan de financement prévisionnel proposé,**
- **précise que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget primitif 2019 du PETR,**
- **autorise le président (ou son représentant) à solliciter les financeurs mentionnés ci-dessus,**
- **valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un des financeurs ou d'un financement moindre que prévu,**
- **autorise le président (ou son représentant) à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Appel à projets « vélo et territoires »

Le président explique que le gouvernement a présenté en septembre 2018 un plan vélo destiné à augmenter la part modale du vélo à 9% d'ici 2024. Ce plan prévoit notamment la mise en place d'un fond vélo dédié, doté de 350M€ sur 7 ans et visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes structurants vélo, en ciblant en priorité les discontinuités d'itinéraires et notamment les coupures créées par des infrastructures liées au domaine public de l'Etat. Ce fond sera déployé à partir de 2019.

L'appel à projets prévoit deux dates de dépôt des candidatures, le 10 décembre 2018 (1^{ère} vague) puis le 11 février 2019 (2^{ème} vague). Les EPCI ou les structures Pays peuvent candidater.

Il indique que ce point a été évoqué lors du bureau du 27 novembre, au cours duquel le PETR : a sollicité les présidents des EPCI pour savoir :

- s'ils étaient intéressés par l'appel à projets,
- et si oui, à quelle échelle envisager la réponse et quels moyens dédier au dispositif (réalisation en interne, prestataire extérieur...)?

→ **Le comité syndical décide de laisser le soin aux EPCI de répondre à l'appel à projet. Le chargé de projets « énergie-climat » pourra toutefois apporter une aide ponctuelle au montage de dossier si l'EPCI candidat le souhaite.**

Evolution du PCET en PCAET : organisation de la gouvernance

Le président rappelle que, par délibération en date du 26 septembre 2018, le comité syndical a acté l'évolution du PCET du Pays Graylois en PCAET.

Afin d'assurer la bonne coordination de la démarche, une réflexion sur la gouvernance de la démarche, et notamment sur la composition des instances doit être engagée. Celle-ci devra être entérinée par une délibération lors d'une prochaine assemblée.

Pour rappel, en septembre, il avait été proposé la création de deux instances :

- **une commission TEPOS** dans chaque communauté de communes. Son rôle sera de construire chaque étape du PCAET (diagnostic, stratégie de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, programme d'actions...). Elle s'organisera autour d'un élu référent (siégeant au PETR) et d'élus communautaires (entre 5 et 10 élus au total).
La commission pourra s'appuyer ponctuellement sur les compétences des techniciens communautaires ou ceux des structures partenaires, en fonction des thématiques abordées (énergies renouvelables, habitat, transports, agriculture, alimentation, patrimoine public, etc...).
- **un comité de pilotage** à l'échelle du PETR. Il sera notamment composé des élus référents de chacune des commissions TEPOS, du Président du PETR, des représentants de l'ADEME, de la DREAL et de la Région Bourgogne Franche-Comté, ainsi que de la DDT70.

Le président propose qu'un courrier soit envoyé à chaque EPCI pour que chaque conseil communautaire puisse délibérer pour désigner un élu référent et constituer sa commission TEPOS. Une fois les copies de ces délibérations réceptionnées par le PETR, ce dernier pourra délibérer à son tour pour acter les modalités de gouvernance retenues.

➔ **Le comité syndical valide cette proposition.**

PCAET de la CC Val de Gray : mise à disposition d'Emmanuel DEPRIESTER

Le président informe que la mise à disposition d'Emmanuel en faveur de la CCVG, et à hauteur de 4 heures hebdomadaires, prendra effet le 15 décembre 2018.

➔ **Le comité syndical prend note de cette information.**

■ **Etude Tourisme - état d'avancement du projet**

Le président rappelle :

- que les trois EPCI, tous trois compétents en matière de tourisme, ont souhaité mutualiser leurs moyens pour lancer une étude d'opportunité en vue :
 - ✓ d'établir un diagnostic du territoire,
 - ✓ de définir un positionnement pour ce dernier, des axes de développement ainsi que des actions de promotion et communication à conduire.
 - ✓ d'analyser les conditions de fusion des offices de tourisme sur le territoire des communautés de communes du Val de Gray, des 4 Rivières et des Monts-de-Gy et proposer une organisation juridique.
- que l'étude étant réalisée à l'échelle du PETR, ils ont décidé de confier le portage et la coordination de l'opération au Pays Graylois.

Il annonce que la consultation a été lancée et qu'elle s'achèvera le 15 janvier 2019.

➔ **Le comité syndical prend note de cette information.**

4-Avis du PETR sur les documents d'urbanisme locaux en tant que PPA

Le président annonce qu'en bureau du 27 novembre dernier, deux avis ont été rendus sur les documents suivants :

	SPR de Pesmes	Carte communale d'Autet
Avis rendu	Avis global favorable, avec toutefois une réserve sur la zone évoquée dans l'article 1.2.1.6 du règlement du SPR « Zone d'extension réservée aux activités commerciales ».	Avis favorables sur le projet de carte communale, et sur la demande de dérogation pour ouverture à l'urbanisation sollicitée par la commune.
Vote	<ul style="list-style-type: none"> • Membres en exercice : 8 • Délégués présents : 5 • Délégués représentés : 0 • Ayant voté pour : 4 • Ayant voté contre : 0 • S'étant abstenu : 0 • N'ayant pas pris part au vote : 1 (F. Henning, maire de Pesmes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres en exercice : 8 • Délégués présents : 5 • Délégués représentés : 0 • Ayant voté pour : 5 • Ayant voté contre : 0 • S'étant abstenu : 0 • N'ayant pas pris part au vote : 0

➔ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

5-Informations et questions diverses

■ **Dispositif « Logements Pour Tous » : envoi de documents de communication par Soliha**
 Laurence MAIRE explique que Soliha souhaite pouvoir transmettre en version numérique des documents de communication sur le dispositif aux 115 communes du Pays. Pour ce faire, Sandrine MONNIER souhaite pouvoir obtenir les adresses email de toutes les collectivités du territoire.

➔ **Après discussion, les présidents des trois intercommunalités demandent que les documents leur soient transmis. Ils se chargeront eux-mêmes de les transférer ensuite à leurs communes membres.**

■ **Projet d'Alimentation Territoriale – sollicitation du PETR par Madame BESSOT-BALLOT**
 Frédérick HENNING indique qu'une réunion de travail organisée par Madame la Députée s'est tenue le 7 décembre 2018 à Marnay afin d'évoquer l'élaboration d'un Projet Alimentation Territoriale (PAT) à l'échelle du PETR du Pays Graylois et la communauté de communes du Val Marnaysien. Les objectifs de cette démarche sont multiples :

- rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs,
- développer l'agriculture sur les territoires, la qualité de l'alimentation, les circuits courts et l'agriculture biologique,
- consolider les filières territorialisées,
- réduire le gaspillage alimentaire,
- contribuer à une agriculture mieux rémunératrice pour les agriculteurs
- contribuer à améliorer la santé des habitants par une meilleure nutrition.

Des représentants de la DRAAF, de la Chambre d'Agriculture, de l'AFSAME et de la Banque des Territoires étaient présents à cette réunion.

À l'issue de celle-ci, Madame la Députée a indiqué qu'elle souhaitait solliciter les élus du Pays Graylois, courant janvier, pour le portage d'un diagnostic préalable à l'élaboration de cette démarche.

→ Le comité syndical prend note de cette information.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 19h40.